

Charte éditoriale *Pistes* IPhiG / Vrin janvier 2024

Gouvernance

Responsable de publication :

Marlène Jouan, maîtresse de conférences, Université Grenoble Alpes, IPhiG

Comité éditorial :

Bruno Ambroise, chercheur au CNRS, CURAPP

Thomas Boccon-Gibod, maître de conférences, Université Grenoble Alpes, IPhiG

Céline Bonicco-Donato, Professeure, Université Grenoble Alpes, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture, AUU

Denis Perrin, Professeur, Université Grenoble Alpes, IPhiG

Comité scientifique :

Magali Bessone, Professeure, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, ISJPS

Jérôme Dokic, directeur d'études à l'EHESS, Institut Jean Nicod

Roberto Frega, chargé de recherche au CNRS, Institut Marcel Mauss

Bruno Gnassounou, Professeur, Université de Nantes, CAPhi

Stéphane Haber, Professeur, Université Paris Nanterre, Sophiapol

Éléonore Le Jallé, Professeure, Université de Lille, STL

Marianne Massin, Professeure, Sorbonne Université Lettres, MHTA

Constantine Sandis, Professor, University of Hertfordshire

Severin Schroeder, Associate Professor, University of Reading

Denis Vernant, Professeur émérite, Université Grenoble Alpes, IPhiG

Yves Winklin, Professeur extraordinaire émérite, Université de Liège, et Professeur honoraire, CNAM

Joëlle Zask, maîtresse de conférences, Université d'Aix-Marseille, Centre Norbert Elias

Processus éditorial

Les propositions de projet de numéro ou de dossier thématique, soumises en réponse aux appels bi-annuels lancés par la revue ou au fil de l'eau, sont à envoyer à la direction de la revue : marlene.jouan@univ-grenoble-alpes.fr. Elles font l'objet d'un accusé de réception dans les 15 jours et sont examinées deux fois par an par le comité éditorial de la revue, qui rend sa décision au plus tard dans les 2 mois suivant la clôture de l'appel.

D'un format de trois pages maximum, les propositions doivent contenir les éléments suivants : titre du dossier envisagé ; prénom·s, nom·s, affiliation·s académique·s et contact·s de la direction du numéro ; argumentaire scientifique en forte cohérence avec la ligne éditoriale de la revue ; déclinaison des axes problématiques et thématiques poursuivis ; bibliographie sélective (optionnelle) ; liste des contributeur·ices pressenti·e·s.

La direction du numéro assume l'ensemble du processus éditorial en étroite collaboration avec la direction et le comité éditorial de la revue. Elle n'est pas en communication directe avec l'éditeur J. Vrin mais uniquement avec la direction de la revue.

Elle rédige si besoin un appel à contribution en sus d'une prise de contact directe avec les contributeur·ices pressenti·e·s. Cet appel est soumis au comité éditorial, qui participe également à sa diffusion.

Elle prend en charge le processus de relecture en double aveugle par les pair·e·s des propositions reçues, ce qui implique de rechercher et solliciter les relecteur·ices pertinent·e·s, éventuellement sur les suggestions du comité éditorial. La direction s'assure aussi du respect du délai de 3 mois par les relecteurs et relectrices, auxquelles elle aura fourni une grille d'évaluation préalablement transmise par le comité éditorial.

Les articles peuvent lui être soumis en langue étrangère mais leur publication après acceptation est conditionnée à leur traduction en français.

La direction s'assure enfin du respect par les auteurs et les autrices des normes éditoriales et graphiques de la revue avant de transmettre les contributions acceptées à la direction de la revue, qui vérifiera leur conformité avant l'envoi à l'éditeur du manuscrit finalisé.

Le calendrier de publication se déroule sur 20 mois à partir de la sélection du projet de numéro. On comptera ainsi 8 mois maximum entre le lancement de l'appel à contributions et la réception de la V1 des articles, 3 mois pour leur évaluation par les pair·e·s, 2 mois pour la réception de la V2 des articles acceptés, 3 mois pour la finalisation du manuscrit. 6 mois supplémentaires s'écoulent entre l'envoi du manuscrit à l'éditeur et la publication du numéro, en comptant 2 jeux d'épreuves.

Les propositions d'article destinés à paraître en tant que *varias* dans la section « Hors pistes » des numéros de la revue suivent un processus éditorial distinct. Adressées à la direction de la revue (marlene.jouan@univ-grenoble-alpes.fr), elles feront l'objet d'une relecture en double aveugle par un·e membre du comité éditorial et par un·e relecteur·ice externe qu'il aura sollicité·e. En cas d'acceptation, la revue s'engage à publier l'article dans l'un des numéros à paraître au cours des deux années suivant sa réception.

Évaluation des articles

La direction du numéro ne peut soumettre à l'évaluation par les pairs que les propositions de contribution anonymisées. Réciproquement, les auteurs et autrices ne sont pas informés du nom des deux personnes qui évaluent leur article.

En cas de désaccord entre les deux relecteurs ou relectrices, la direction du numéro se réserve le droit de trancher avec l'avis du comité éditorial de la revue.

À l'instar de la direction de la revue et du comité éditorial, elle est tenue de respecter plusieurs principes d'éthique de la recherche et d'en informer les relecteurs et relectrices sollicités. Ces principes sont explicités dans les *COPE Ethical guidelines for peer reviewers* disponibles ici : <https://publicationethics.org/sites/default/files/ethical-guidelines-peer-reviewers-cope.pdf>. La revue insiste en particulier sur les points suivants :

- La possession effective par le relecteur ou la relectrice de l'expertise nécessaire à l'évaluation de la proposition de contribution, et dans le cas contraire son engagement à décliner la relecture sollicitée ;
- L'absolue confidentialité des relecteurs et relectrices dans l'exercice de leurs fonctions, relativement au manuscrit soumis et à son évaluation, qui sera transmise uniquement à la direction du numéro ;
- Le signalement à la direction du numéro de tout conflit d'intérêt entre le relecteur ou la relectrice et l'auteur ou l'autrice supposée de l'article, y compris lorsqu'il est découvert au cours de l'évaluation ;
- L'évitement de tout biais d'évaluation susceptible d'orienter favorablement ou défavorablement l'avis rendu par le relecteur ou la relectrice ;
- Le signalement à la direction du numéro de tout manquement potentiel à l'intégrité scientifique par l'auteur ou l'autrice de l'article ;

- L'adoption d'une attitude bienveillante dans les commentaires sur l'article et la rédaction d'un rapport constructif, qui permettra à l'auteur ou l'autrice d'améliorer son article en vue de sa publication ou, le cas échéant, de comprendre clairement pourquoi il est refusé.

Consignes aux auteurs et aux autrices

La direction du numéro s'engage à fournir un volume comprenant une introduction suivie de 8 à 10 contributions maximum, d'une longueur comprise entre 35000 et 50000 signes chacune (espaces et notes comprises). Les variats directement soumis à la direction de la revue sont soumis au même format. Les références bibliographiques sont intégrées au corps des articles en notes de bas de page, à l'exclusion de toute bibliographie finale.

Elle rédige également une présentation résumée du numéro pour le quatrième de couverture, d'un format de 750 à 1000 signes espaces compris, en français et en anglais.

Elle transmet aux contributeurs et aux contributrices la charte graphique de la revue, téléchargeable ici : [lien de téléchargement](#). Les auteurs et autrices des variats sont tenues par les mêmes normes éditoriales. Les un·e·s et les autres fournissent également un résumé de leur article en français et en anglais.

Les numéros peuvent comprendre la traduction en français d'un ou de deux articles initialement publiés dans une langue étrangère. Le cas échéant, la direction du numéro vérifie en amont que les articles traduits sont libres de droits ou bien s'enquiert auprès de la revue d'un coût raisonnable pour l'obtention des droits de traduction.

Les auteurs et autrices s'engagent à utiliser des illustrations libres de droits ou bien à communiquer à la revue, sur un document séparé du manuscrit et en cas de contribution à un dossier thématique par le biais de la direction du numéro, la liste des illustrations non tombées dans le domaine public, ainsi qu'à obtenir les autorisations nécessaires à leur reproduction. Les difficultés éventuellement rencontrées seront transmises à la direction du numéro, qui s'en remet alors à la revue. Les illustrations pourront être refusées en cas de cas de coût anormalement élevé ou de complication technique et administrative.

Droits d'auteur

Les auteurs et autrices signent, avant la publication de leur article accepté, un contrat de cession de droits d'auteur avec l'Université Grenoble Alpes, engagée par un contrat éditorial passé avec la Librairie Philosophique J. Vrin au nom et pour le compte de l'IPhiG. Ils et elles peuvent déposer leur article (manuscrit auteur accepté) en archive ouverte un an après la parution du numéro contenant leur contribution. L'accès à la version électronique de l'article disponible sur CAIRN (manuscrit éditeur) devient également libre de droits un an après la parution du numéro.